



Pays de Quimperlé

Madame Christine Kerdraon
Mairie de Saint Thuriën
Place du Centre
29380 Saint Thuriën

Quimperlé le 17 janvier 2021

Madame la Maire,

En 2017, l'Assemblée générale de l'ONU votait, avec l'appui de 122 États, le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Après le bannissement des armes biologiques et chimiques, l'entrée en vigueur du TIAN, le 22 janvier 2021, constitue un fantastique espoir de prohibition totale des armes de destruction massive.

Cependant la mise en œuvre effective du TIAN fait l'objet de l'obstruction des pays possédant l'arme nucléaire (États-Unis, Russie, Chine, France, Grande-Bretagne, Israël, Pakistan, Inde et Israël).

Alors que la préservation de la planète est au cœur de tous les débats, que l'insécurité plonge des pans entiers de l'humanité dans la misère et que les violences guerrières s'accroissent, le rôle des opinions publiques sera déterminant pour mobiliser les ressources en faveur du développement humain et de la paix.

L'entrée en vigueur du TIAN doit désormais conduire la France à le signer et à le ratifier.

Paris devrait prendre une initiative internationale visant à organiser une procédure multilatérale de destruction des arsenaux nucléaires .

Ce faisant, le gouvernement de la France respecterait la volonté des Français(es) qui sont à 76 % favorables à ce que la France s'engage dans le processus de désarmement nucléaire et à 68 % favorables à la ratification du TIAN par la France selon un sondage Ifop/La Croix/Planète Paix.

Un premier signe serait de geler la modernisation de notre parc d'armes nucléaires.

Ce gel de la modernisation de notre arsenal serait en conformité avec la signature par notre Pays du Traité de Non prolifération des Armes Nucléaires et dégagerait sur 15 ans 100 milliards d'euros qui pourraient être affectés à la santé, les hôpitaux publics, l'éducation, la transition écologique pour ne prendre que ces exemples

Les Communistes du Pays de Quimperlé s'associent sans réserve à la démarche du Mouvement de la Paix et vous appelle à faire délibérer votre Conseil Municipal pour demander, par l'intermédiaire d'un vœu adressé au Préfet du Finistère, au Gouvernement de signer et de ratifier le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires.

Nous nous permettons de joindre à ce courriel une proposition de vœu présentée par le Mouvement de la Paix.

Certains de votre attachement à la Paix et à la sécurité, nous espérons que cette initiative retiendra votre attention et celle de votre Conseil Municipal.

Nos nous tenons à votre disposition et vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

Les Communistes du Pays de Quimperlé